

Saint Fiacre sur Maine

MAGAZINE MUNICIPAL
N°60 > JANVIER 2025

Meilleurs vœux
2025



▶ Les enfants de l'école
du Chat perché
aux JO Paralympiques



www.saint-fiacre-sur-maine.fr





 **31 AOÛT 2024**
Le traditionnel pique-nique du quartier Coteau/Perrières



 **22 SEPTEMBRE 2024**
Vendange de la vigne communale



 **10 OCTOBRE 2024**
Aurore boréale à Saint Fiacre



 **MI-NOVEMBRE 2024**
L'équipe de bénévoles se mobilise pour l'entretien des calvaires



 **3 NOVEMBRE 2024**
9^{ème} édition du Musca'day Trail

Bénévoles et CDF fidèles à la préparation de la dégustation d'huitres et de Muscadet



 **11 NOVEMBRE 2024**
Cérémonie du souvenir



Editorial



Chères Fiacraises, chers Fiacrais,

En ce début 2025, je vous adresse au nom de l'équipe municipale, mes vœux les plus chaleureux pour une belle année et la santé bien sûr avant toute chose.

Que cette année qui démarre soit synonyme de succès dans tous vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Je formule le vœu pour :

- Que nos dirigeants trouvent le chemin qui mènera à la paix dans les pays en conflit ;

- Qu'au plan national, nous puissions retrouver une vision sereine et stable ;

- Qu'à l'échelle de notre commune, nous puissions mener à bien les projets construits autour de l'intérêt général ;

- Qu'ensemble nous développiions encore et toujours l'esprit de respect, d'engagement, de solidarité et de partage qui nous anime et fait notre principale richesse.

La commune reste un repère. Elle est garante de la continuité du service public, pour tous et partout sur le territoire. Plus que jamais, la commune crée du lien et rassemble les bonnes volontés. Ensemble, ne lâchons rien !

Sans vous les « présidents des associations », « les bénévoles réguliers », « les bénévoles d'un jour », « les membres du CCAS qui s'engagent aux côtés des élus », sans vous « les agents municipaux », sans vous « les membres de l'équipe municipale », rien ne serait possible. La mobilisation de chacune et de chacun pour faire vivre notre commune est essentielle et indispensable. Sans votre engagement et votre participation, nous ne pourrions rien faire. Un immense merci à toutes et à tous.

« Être citoyen, c'est agir pour bien vivre ensemble ! »

En mai 2024, la commune a adhéré à « l'Association du Passeport du Civisme » qui a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire. Cette association regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- Promouvoir le civisme en France,

- Contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français.

Ainsi les élèves, en concertation avec Mme Lucie Cholet, enseignante en CM2, ont travaillé à la rédaction du passeport du civisme proposé dès la rentrée de septembre dernier aux 11 élèves de CM2 de l'école du Chat perché. Sans nul doute, ces écoliers sont de futurs ambassadeurs et acteurs du civisme sur notre commune. Bravo à eux !

Un projet ambitieux pour 2025 et les années à venir

L'objectif du mandat en matière d'énergie est d'améliorer la consommation énergétique des bâtiments publics ; la rénovation de la salle des Vignes en 2020, la rénovation et le réaménagement intérieur de la mairie en 2023, ont été menées. Sur ces deux infrastructures, le chauffage au fioul a été supprimé et remplacé par des pompes à chaleur.

Depuis 2023, les élus ont porté leur réflexion sur les bâtiments scolaires afin d'assurer un meilleur accueil des élèves. L'option retenue est celle de la rénovation de l'école du Chat perché intégrant notamment le remplacement du chauffage au fioul, la renaturation des cours avec la mise en place d'espaces ombragés et la création de nouveaux services à savoir une salle de motricité, l'agrandissement du périscolaire, la révision du hall des classes PS et GS et en option le remplacement du modulaire pour la classe de l'institut OCENS.

Le budget 2025 tel que préparé permettra bien sûr de garantir un niveau de service public qui corresponde au mieux à vos besoins. La gestion prudente et mesurée menée depuis plusieurs années, nous permettra de lancer ce projet ambitieux de rénovation de l'école du Chat perché. La recherche de subventions, déjà entamée, nous permettra d'opérer en responsabilité en définissant nos priorités. Les travaux en site occupé, tout comme les enveloppes financières à mobiliser s'échelonnent jusqu'en 2027/2028.

Pour notre commune, 2025 s'annonce donc passionnante et résolument tournée vers l'avenir.

Bonne année à toutes et à tous !

Danièle Gadais, maire
et son équipe municipale

Sommaire

VIE MUNICIPALE P.2

INFORMATIONS GÉNÉRALES P.7

ACTIONS MUNICIPALES P.8

VIE SCOLAIRE P.10

VIE ASSOCIATIVE P.13

VIE SPORTIVE P.15

INFORMATIONS MUNICIPALES P.16

Retrouvez les
adresses et
numéros utiles sur
www.saint-fiacre-sur-maine.fr

MAIRIE

8, rue d'Echichens

Ouverture au public

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30

Le mercredi : 8h30-12h30 et 14h-17h

Un samedi par mois : 9h-12h

Tél. : 02 40 54 81 12

Affaires générales : accueil@saint-fiacre-sur-maine.fr

Urbanisme : urbanisme-travaux@saint-fiacre-sur-maine.fr

Site Internet : www.saint-fiacre-sur-maine.fr

Intra Muros : informations et actualités de la commune

Vos élus à votre écoute sur rendez-vous

Danièle GADAIS, maire

Nicolas DEROCHE, 1^{er} adjoint

Sandrine MANDIN-DIRAISON, 2^{ème} adjointe

Pascal DABIN, 3^{ème} adjoint

Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre & Maine

L'agglomération à votre service

Services collectifs et communautaires

Accueil général et services à la population : 13 rue des Ajoncs Clisson (Parc d'activités de Tabari)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevreemaine.fr

Vos élus territoriaux

Votre députée

Mme Sophie ERRANTE - Permanence Parlementaire

10, rue du Cep 44190 Gorges

Tél. 02 40 05 44 09 / 06 43 09 61 77

permanence@sophie-errante.fr

Vos conseillers départementaux du canton de Vertou

Permanence à la mairie de Saint Fiacre tous les 1^{er} lundi

matin du mois, uniquement sur rendez-vous :

Mme Agnès PARAGOT :

agnes.paragot@loire-atlantique.fr

M. Rodolphe AMAILLAND :

rodolphe.amailand@loire-atlantique.fr

Département de Loire-Atlantique - 3 quai Ceineray CS 94109

44041 Nantes Cedex 1 - Secrétariat : 02 40 99 09 40

Directeur de la publication : Danièle GADAIS // Secrétariat de rédaction : Danièle GADAIS. Merci à Christian Dureau, François Gorin, aux habitants de la commune ainsi qu'à l'école du Chat perché et aux associations pour les textes et photos.

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2025 / ISSN3074-2242 / Tirage en 590 exemplaires

Conception - Réalisation - Régie pub. : SOUCHU IMPRIMERIE - CLISSON - 02 40 54 02 79 - www.imprimerie-souchu.com

Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement en impression numérique avec toner à sec : pas d'encre, ni plaque, ni gâche papier, et ni solution de lavage. 90% de la presse est recyclable et 100% des déchets partent en tri sélectif.

SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

Signature d'une convention de mise à disposition des services du Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44)

Considérant que le Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44), par le biais de son service Transition Énergétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes ses services dans le cadre de la gestion énergétique de leur patrimoine, et notamment la réalisation :

- D'étude de faisabilité biomasse
- D'étude de faisabilité géothermie

Considérant qu'il est possible d'estimer que le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la convention s'élèvera à un coût total de 4 083.33 € HT, soit 4 900 € TTC. Ce montant est prévisionnel, le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des études réalisées.

Ces études étant subventionnées à hauteur de 70% par l'ADEME la commune devra s'acquitter du reste à charge après subvention ainsi que du montant des charges de gestion de Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44) de 300 € TTC.

Le reste à charge de la commune est donc estimé à un coût de 1 225 € HT, soit 1 470 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44) dans le cadre de la réalisation des audits / études définis ci-dessus ;

- d'approuver le remboursement du reste à charge et incluant les frais de fonctionnement du Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44) pour la réalisation des études réalisées dans le cadre de ladite convention.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Mise à jour du règlement accueil périscolaire 2024-2025

Une mise à jour du règlement de l'accueil périscolaire est nécessaire suite à l'imprécision d'un point du règlement concernant l'heure minimale de départ des élèves.

En effet, le goûter étant servi aux élèves de 16h30 à 17h, les enfants inscrits ne pourront « sortir » de l'accueil périscolaire qu'à partir de 17h.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette mise à jour du règlement de l'accueil périscolaire.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Convention avec l'association La Tou Scène

Dans le cadre d'une manifestation de la ville de Saint Fiacre sur Maine et « Les Escales Festives 2024 » de l'association La Tou Scène, une convention fixant les modalités de participation et de financement des parties intervenantes doit être établie. D'autre part, est mentionnée dans la convention, une participation financière d'un montant de 600 €. Cette manifestation (en accès libre et en plein air) se tiendra le vendredi 30 août 2024 au port

Conseils Municipaux

de la Ramée à Saint Fiacre sur Maine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Urbanisme et DIA

- 16 rue Beauregard

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

Commissions communales

M. Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission Projets Finances :

➤ Rénovation école : cahier des charges pour la sélection de la maîtrise d'œuvre en cours de relecture et finalisation.

➤ Marché public de prestation de service pour confier un mandat simple de vente pour les 4 et 6 Place de l'Eglise à une ou plusieurs agences immobilières : 3 agences et/ou négociateurs ont été retenus suite à la commission d'appel d'offres 27/06/2024.

➤ Terrain de sport : bilan des actions réalisées en régie transmis au club de foot.

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations :

➤ Temps méridiens + services périscolaires : la charte de vie et le règlement des temps méridiens seront mis en œuvre à la rentrée de septembre.

Désormais, la communication des incidents survenus sur ces temps sera matérialisée sous forme de carton jaune et diffusée, via le cahier de liaison de l'élève, aux parents.

Cette démarche répond à une demande des parents d'élèves et des agents d'animation.

Points divers

Personnel municipal intervenant à l'école.

Réunion d'équipe le mercredi 3 juillet à 14h. Ont été présentés :

- Le règlement du temps de travail.
- Les effectifs de l'année scolaire 2024-2025.
- La charte de vie et le règlement des temps méridiens et périscolaires.
- Le passeport du civisme.

Mme le Maire remercie l'ensemble des élus, agents et habitants qui se sont mobilisés pour les scrutins des législatives anticipées de 2024.

lettre recommandée avec avis de réception au moins six mois avant l'expiration de la période triennale. »

Considérant que Mme Stéphanie LE BRIS a informé la commune qu'elle n'envisage pas de rouvrir son commerce.

Afin de permettre une bonne gestion des biens de la commune, il est demandé au Conseil Municipal :

- de déroger aux conditions de l'article 4 du bail et d'autoriser Mme le Maire à accepter la résiliation anticipée de celui-ci dès que Mme Le Bris aura confirmé sa décision par LRAR.

- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Urbanisme et DIA

- 15 rue des Charmettes

- 6 rue Beauregard

- 12 rue de la Loitière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

Commissions communales

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations :

➤ Rentrée 2024-2025 :

- Sandra Bégaud, nouvelle responsable du restaurant scolaire, a pris ses fonctions le 26/08, et s'est très vite impliquée dans ses nouvelles missions.

- Réunion avec le personnel intervenant à l'école et les structures périscolaires le 29/08 qui a permis de clarifier les missions de chaque agente, et de préparer une rentrée sous les meilleurs auspices.

- Effectif total cette année scolaire : 114 élèves

- Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 sont parties à Paris pour assister aux épreuves de para tir à l'arc. Mme le Maire remercie les enseignantes de s'être lancées dans ce projet et les parents accompagnateurs (15). Ce projet est en lien avec la rencontre de Thierry Jousseume, athlète participant aux jeux paralympiques de 2024.

M. Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement :

- Mise à jour d'une base de données dans le cadre du suivi de l'occupation du sol.

- Travaux de curage de fossés réalisés durant l'été.

- Voirie : campagne réfection de chaussées en cours.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2024

Demande de résiliation anticipée du bail commercial liant Mme Stéphanie LE BRIS à la commune

Vu le courriel envoyé 22/08/2024 par Mme Stéphanie LE BRIS, exploitante du commerce « Les Doux Moments », informant la commune de son souhait de cesser son activité d'épicerie pour raisons personnelles. Vu le bail, et en particulier l'article 4, stipulant que « la partie qui voudra mettre fin au bail [...] devra donner congé à l'autre partie par

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Accroissement temporaire d'activité - Mise en application du protocole HACCP

Par délibération n°2024-49 du 8 juillet 2024, un poste d'agent technique à temps non complet 22.40/35e a été créé pour l'année scolaire 2024-2025, afin d'assurer les missions d'entretien des locaux et de service au restaurant scolaire.

Conseils Municipaux

Cet emploi est pourvu par un agent contractuel depuis le 1er septembre 2024.

Toutefois, depuis la rentrée de septembre 2024, a été mis en application le protocole HACCP, qui est :

- un ensemble de mesures préventives et d'autocontrôle ayant pour but de maintenir l'hygiène alimentaire ;

- un outil permettant le contrôle de l'environnement de la chaîne de production alimentaire pour garantir la sécurité des produits.

Afin de pouvoir le mettre en œuvre dans les meilleures conditions et en appui de la responsable de la restauration scolaire, en charge de la bonne application et du suivi de ce protocole, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de cet agent.

Ainsi, une phase de test a été mise en place durant le mois de septembre, traduite par l'ajout d'1 heure quotidienne d'entretien et de désinfection des locaux de restauration.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier la quotité du poste, passant de 22.40/35e à 24.72/35e, soit 1h supplémentaire par jour en période scolaire (temps de travail annualisé),

- de dire que cette modification de quotité du poste sera effective à compter du 1^{er} novembre 2024.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Promesse de vente du 6 place de l'Eglise

Par délibération du 20 novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé du principe de la cession de biens immobiliers communaux et autorisé Mme le Maire à procéder à la vente de biens au prix des domaines, dans une marge de 10%, et à signer les actes afférents.

Vu le mandat de vente simple signé par les agences immobilières et notariale, actant la vente du bien sis 6 place de l'Eglise à 95 000 € net vendeur,

Par mail du 2 septembre 2024, Mme le Maire a été destinataire d'une offre d'achat concernant l'acquisition du bien sis 6 place de l'Eglise, à usage exclusivement d'habitation. Le prix proposé est de 101 000 € frais d'agence inclus (95 000 € net vendeur).

Cette offre au prix a été acceptée par mail le 5 septembre, et la promesse de vente a été signée 8 octobre 2024 à l'étude de Me Korcheff à Vertou.

Au vu des éléments mentionnés, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte de vente.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Promesse de vente du 4 place de l'Eglise

Par délibération du 20 novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé du principe de la cession de biens immobiliers communaux et autorisé Mme le Maire à procéder à la vente de biens au prix des domaines, dans une marge de 10%, et à signer les actes afférents.

Vu le mandat de vente simple signé par les agences immobilières et notariale, actant la vente du bien sis 4 place de l'Eglise à 300 000 € net vendeur,

Par mail du 2 octobre 2024, Mme le Maire a été destinataire d'une offre d'achat concernant

l'acquisition du bien sis 4 place de l'Eglise. Le prix proposé est de 250 000 € frais d'agence inclus (238 000 € net vendeur).

Cette offre a fait l'objet d'une contre-proposition de la commune au prix de 260 000 € frais d'agence inclus, soit 248 000 € net vendeur, à destination du potentiel acquéreur, acceptée le 11 octobre 2024.

Au vu des éléments mentionnés, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents à la vente afférente.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► CSMA - Mise à jour des statuts

Issue de la fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine au 1^{er} janvier 2017, Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose de statuts, dont la dernière version a été approuvée par le Conseil communautaire en date du 24 septembre 2024.

Afin de prendre en compte certaines évolutions législatives et de proposer une rédaction plus précise de certains domaines de compétences de Clisson Sèvre et Maine Agglo, cette version actualisée des statuts a été préparée et présentée, dans le cadre de plusieurs réunions de travail, à l'ensemble des communes membres.

Aucun transfert de compétences nouvelles n'intervient au travers de la révision de ces statuts. Les modifications principales portent sur :

- L'ajout d'une précision en matière de « promotion du tourisme » (2.1), permettant l'intervention éventuelle de la Communauté d'agglomération en matière d'accompagnement dans le développement touristique du territoire

- L'ajout d'une précision en matière de PLU (2.2), et notamment sur la capacité d'opposition au transfert à l'EPCI pour lesquels les communes se sont prononcées,
- La précision liée à la mise en œuvre des actions à porter par la Communauté d'agglomération prévues au sein du Programme Local de l'Habitat (2.3)

- L'inscription des compétences obligatoires déjà exercées Eau (2.8), Assainissement des eaux usées (2.9) et Gestion des eaux pluviales urbaines (2.10),

- La modification, suite aux évolutions législatives, de l'intitulé « Compétences optionnelles » en « Compétences supplémentaires » (Article 3),

- Le rattachement de l'éclairage public à la compétence « voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire » (3.1),

- L'ajout d'une précision concernant la mise en œuvre par la Communauté d'agglomération, d'actions découlant du PCAET (3.2),

- La reformulation de la rédaction en matière de participation financière aux cotisations d'assurance des sapeurs-pompiers volontaires du territoire (4.1),

- La reformulation de la rédaction de l'article 4.2 en matière de patrimoine bâti communautaire,

- L'ajout d'un article 4.3 concernant la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements communautaires,

- L'évolution de la rédaction de l'article 4.5 en matière d'actions culturelles,

- L'évolution de l'article 4.9 en matière de liaisons douces,

- L'ajout de l'article 4.10 concernant le PCAET,

- L'ajout de l'article 4.11 concernant la production d'énergie renouvelable, pour tenir compte des récentes évolutions législatives prévues à l'article L.2224-32 du CGCT,
- L'ajout de l'article 4.12 concernant l'emploi et insertion.

A compter de la notification de cette délibération du 24 septembre 2024 au maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts telle qu'actée par le Conseil Communautaire par délibération du 24 septembre 2024.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.5216-5 et L.5211-17, Vu la délibération n°24.09.2024-01 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2024 approuvant les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant que par délibération en date du 24 septembre 2024, le Conseil Communautaire de Clisson Sèvre Maine Agglo a approuvé la modification de ses statuts, et qu'il revient donc aux Conseils Municipaux de ses communes membres de se prononcer sur la modification envisagée,

Considérant que la présente révision des statuts et des compétences exercées par Clisson Sèvre et Maine Agglo n'entraîne aucune évaluation des charges transférées, Considérant le projet de nouveaux statuts, ci-annexé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les nouveaux statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

- de préciser que les présents statuts entreront en vigueur à compter du caractère exécutoire de l'arrêté du représentant de l'Etat.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Urbanisme et DIA

- 2 rue du Port Sem parcelle A 933

- 2 rue du Port Sem parcelle A 945

Le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas exercer son droit de préemption.

► Commissions communales

M. Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission Projets Finances :

► Ad'AP

Retour positif de la Préfecture pour les bâtiments suivants :

- Salle des Vignes

- Eglise

- Toilettes publiques

- Mairie

- Terrain de sport

Reste à transmettre l'attestation d'accessibilité :

- de la salle des sports, dans l'attente des petits travaux à venir,

- de l'école en cours d'instruction suite aux travaux de rénovation à venir.

► Personnel : absence de Fabien Dupré depuis le 25 septembre. Un agent du SEMES a été recruté en renfort depuis le 8 octobre 2024.

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission **Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations** :

► **Personnel**

Absence de Laurence Brossaud depuis le 19 septembre. Une réorganisation des services a nécessité le recrutement :

- d'un agent du SEMES pour des missions d'entretien et de service au restaurant scolaire.
- de Mme Marie-Géraldine Martin, pour l'animation au périscolaire.

► **Charte de vie et règlement des temps méridiens** : des cartons jaunes ont été distribués à plusieurs reprises depuis la rentrée. Pour certains élèves, cela s'est avéré constructif, et une amélioration du comportement a été relevée.

► **Passeport du civisme**

Remise du passeport par les élues le lundi 7/10 aux élèves de CM2. Accueil enthousiaste de la part des élèves. Des premières actions ont d'ores et déjà été réalisées :

- Visite de la mairie le 14/10. Les élèves ont été très curieux et ont posé des questions pertinentes.

► **Vie associative**

- Vendange de la vigne communale : les habitants de la commune étaient nombreux à être présents à ce moment convivial.

- AG de l'Amicale Laïque :

- un chèque de 5 000 € sera donné à l'école.
- les bénévoles de l'association remercient les agents des services techniques pour la préparation des événements de l'association.

► **Semaine bleue**

Animation intergénérationnelle entre les communes de Saint Fiacre et Château-Thébaud. Cette année, se déroule un après-midi santé avec une conférence relative à l'hygiène dentaire (participation des CM1/CM2 de Saint Fiacre et Château-Thébaud)

► **Terrain de sport** : un RDV conjoint avec la commission Projets Finances a été organisé avec la section foot le lundi 30 septembre. Pas de demande spécifique de la part du club qui apprécie l'entretien des deux terrains. Actuellement il est utilisé par les jeunes jusqu'aux vacances de la Toussaint. Un retour en avril 2025 est prévu.

M. Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission **Travaux, Urbanisme, Environnement** :

► **Aménagement voirie et travaux divers**

Nids de poule : pas de campagne PATA prévue au vu des conditions météo, et des problématiques de personnel.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

► **Décision modificative n°3 Budget principal**

La prise d'une décision modificative du budget est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

- Intégration des recettes de fonctionnement (42 527.94 €) :

- Remboursements sur frais de personnel
- Dotations diverses versées par l'Etat
- Intégration des recettes d'investissement (13 730.67 €) :

Conseils Municipaux

- Perception des taxes d'aménagement suite à autorisation d'urbanisme délivrées

- Intégration des frais d'étude des travaux de la mairie (2 534.40 €).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver en fonctionnement et en investissement les ouvertures et suppressions de crédits figurant sur le document annexé. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► **Décision modificative n°1 Budget annexe boucherie**

La prise d'une décision modificative du budget est rendue nécessaire pour le motif suivant :

- Remboursement des dépôts de garantie des sociétés « Les Doux Moments » et « L'Entrecôte des Vignes »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver en investissement les ouvertures et suppressions de crédits. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► **Approbation du rapport de la CLECT**

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a fixé un certain nombre de compétences devant être transférées obligatoirement aux EPCI à fiscalité propre, de manière échelonnée entre 2017 (gestion des aires d'accueil des gens du voyage), 2018 (certains points de la compétence gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) et 2020 (eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines).

Par ailleurs, les communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine ont fusionné au 1^{er} janvier 2017, pour former Clisson Sèvre et Maine Agglo. A ce titre, plusieurs compétences ont été harmonisées ou transférées à partir de 2017, dans le cadre du délai de définition de l'intérêt communautaire.

Clisson Sèvre et Maine Agglo, par délibération n°070720-14 en date du 7 juillet 2020, a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre l'EPCI et ses communes membres, pour la durée du mandat 2020-2026 afin d'évaluer le coût net des charges transférées des communes vers l'EPCI.

Suite à la création de cette CLECT, un rapport détaillant l'évaluation des charges transférées en 2020 amenant à une évolution des montants d'attributions de compensation versées aux communes a été rédigé.

Après quelques années d'exercice des compétences communautaires, et dans la continuité du rapport quinquennal présenté au Conseil Communautaire en date du 22 février 2022, mais également à l'occasion des premières dépenses engagées suite au transfert de la compétence eaux pluviales urbaines, il est apparu nécessaire de questionner différentes compétences, pour étudier la nécessité ou non de réviser l'évaluation des charges transférées.

La C.L.E.C.T. s'est réunie à quatre reprises en 2024 et un nouveau rapport rappelant les données de cadrage et fixant la liste et le chiffrage des évaluations de charges transférées faisant l'objet d'un réexamen en 2024 a été rédigé et adopté lors de la séance du 3 septembre 2024.

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Code général des impôts, et notamment

son article 1609 nonies C,
Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la délibération n° 070720-14 de Clisson Sèvre et Maine Agglo en date du 7 juillet 2020 décidant de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et ses communes membres, pour la durée du mandat 2020-2026,

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° 2020-48 en date du 7 septembre 2020 approuvant les conclusions et le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en 2020,

Vu le rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 3 septembre 2024,

Considérant que ce rapport doit être approuvé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- d'approuver le rapport détaillant l'évaluation des charges transférées en 2024.
- dire que la présente délibération sera adressée à M. le Préfet de Loire-Atlantique.
- dire que la présente délibération sera adressée à M. le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► **Clisson Sèvre Maine Agglo rapport annuel sur le prix & la qualité du service public RPQS**

L'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil Municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) adopté par cet établissement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Clisson Sèvre et Maine Agglo,
- de prendre acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Clisson Sèvre et Maine Agglo,
- de prendre acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Clisson Sèvre et Maine Agglo,
- de prendre acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo,
- de dire que la présente délibération sera transmise à M. le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► **Urbanisme et DIA**

- 10 B rue des Charmettes, B 1668 et B 1953

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

► **Commissions communales**

M. Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission Projets Finances :

► Rénovation école :

- Géothermie : Faisabilité du projet confirmée par l'étude du cabinet Iddigo.

► Finances

- Impact du taux d'effort => positif sur le restaurant scolaire (+ 6%) ce qui est conforme au budget prévisionnel 2024.

- Budget 2024 globalement maîtrisé.

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations :

► Ecole

- L'équipe enseignante remercie la mairie pour les augmentations budgétaires attribuées aux classes l'an dernier.

- Protocole harcèlement mis en œuvre pour la 3^e année : les directeurs d'école seront formés, et à charge de former par la suite leurs collègues.

► Vie associative

- Semaine bleue : n'a pas eu le succès escompté. Seulement 2 aînés étaient présents (1 de Saint Fiacre et 1 de Château-Thébaud)

- Muscaday trail : succès pour cette nouvelle édition. Participation de 1100 coureurs.

M. Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement :

► Aménagement voirie

- Rue du Coteau + 2 balises Métairie : travaux réalisés.

- Marquage devant les commerces : travaux réalisés.

- Mur mitoyen du 4 place de l'Eglise : travaux achevés.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

► Participation de la commune à la sortie des Aînés du 15 mars 2025

Le budget prévisionnel de la sortie des Aînés a été arrêté à 1 260.00 € avec une participation demandée à hauteur de 12 € par personne, soit 432 € sur la base de 36 personnes.

Le lieu de sortie a été arrêté : « Revue Bonne Garde ».

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 1 260.00 € :

- Transport : 0 € - Les membres du CCAS assureront l'organisation du covoiturage.

- Apéritif-Cocktail : 9 €/personne soit 324 € pour 36 personnes.

- Spectacle : 26 €/personne soit 936 € pour 36 personnes.

La contribution totale des participants s'élèverait à 432 € (36 participants à 12 €). Le coût restant à charge pour la commune serait de 828 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter ce budget prévisionnel.

- de fixer à 12 € le montant de la contribution par participant.

- d'autoriser Mme le Maire à percevoir au budget communal, les recettes correspondantes au compte budgétaire 758 « Produits divers de gestion courante ».

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Autorisation d'engager des crédits d'investissement par anticipation au vote du budget 2025

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption du budget, de mettre les recettes en recouvrement ; d'engager, de mandater et de liquider les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ; de mandater les dépenses relatives au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Indépendamment des restes à réaliser des dépenses d'investissement, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également que l'exécutif d'une collectivité locale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessous précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2024 aux chapitres 20 (hors 204), 21, 23 et 26 s'élève 324 737.66 €. En théorie, la commune peut donc autoriser le paiement de dépenses d'investissement total, préalablement au vote du budget, à concurrence de 81 184.42 €.

Afin de ne pas retarder l'engagement et le paiement de dépenses susceptibles d'intervenir d'ici le vote du budget primitif 2025, il est proposé que le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous pour un montant total de 39 500 € :

Chapitre 20 : 12 500 €

• Compte 2046 : Attribution de compensation investissement : 2 500€

• Compte 2051 : Concessions et droits similaires (logiciels mairie et mise à jour du site internet) : 10 000 €

Chapitre 21 : 27 000 €

• Compte 2151 : Réseaux de voirie : 5 000 €

• Compte 2157 : Matériel et outillage technique : 16 000 €

• Compte 2183 : Matériel de bureau et informatique : 2 000 €

• Compte 2184 : Mobilier : 2 000 €

• Compte 2188 : Autres immobilisations : 2 000 €.

Ces crédits sont affectés prioritairement aux dépenses impératives ne pouvant attendre le vote du budget primitif 2025.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Convention de groupement entre CSMA et les communes pour la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés

CITEO, éco-organisme agréé de la filière des emballages ménagers, propose un dispositif de soutien dans la lutte contre les déchets abandonnés (LDA). Cet accompagnement s'articule autour d'engagements réciproques

visant à optimiser les opérations de nettoyage (mise en place d'un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)), et d'un soutien financier aux coûts de ces opérations, dont le barème est fixé par le cahier des charges.

Le PLDA est un plan d'actions structuré pour prévenir et gérer efficacement les déchets abandonnés sur un territoire, incluant le diagnostic, la prévention et le nettoyage curatif.

Les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser avec une variation en fonction de la typologie du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité :

- Urbain (commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents) : 3,2 €/hab/an

- Rural (commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents) : 0,9€/hab/an

CITEO propose aux collectivités qui désirent bénéficier de l'accompagnement de CITEO en matière de déchets abandonnés une convention-type de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, validée par l'Etat. Le barème de soutien prévu par l'Etat étant exprimé en €/habitant, CITEO sollicite des communes et intercommunalités à fiscalité propre, qui assurent des opérations de nettoyage sur un même périmètre, qu'elles se coordonnent afin de :

- désigner celles d'entre elles qui concluent la convention-type avec CITEO, pour la perception du soutien et répondre des engagements réciproques vis-à-vis de CITEO,

- répartir entre elles leurs actions respectives en matière de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que le soutien financier perçu auprès de CITEO.

Dans ce cadre, et afin de formaliser les conditions de la coordination entre CSMA et les communes du territoire volontaires, une convention de groupement est proposée ayant pour objet de préciser les conditions de coordination des parties dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés diffus (LDA).

Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA) est désignée responsable du groupement. Elle sera l'interlocuteur de CITEO pour mettre en œuvre la convention LDA et sera chargée de :

- signer et notifier à ses membres la convention LDA faisant l'objet de groupement

- garantir la bonne exécution de la convention LDA

- recevoir et répartir entre les membres du groupement les soutiens LDA.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de groupement entre les collectivités pour la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés :

- de préciser que Clisson Sèvre et Maine Agglo est désignée responsable du groupement.

- de préciser que la présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par les parties. Elle demeure en vigueur jusqu'à la date de versement du solde du soutien LDA ou date de résiliation de la convention LDA signée entre le responsable du groupement et CITEO.

- d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention de groupement.

- de dire que la présente délibération sera adressée à M. le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

▶ Vente du lot n°5 du lotissement de la Métairie

Par délibération du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a acté le principe de cession des cinq lots mis en vente à la Métairie et autorisé Mme le Maire à effectuer toutes les opérations afférentes à la cession desdits terrains.

Par délibération du 15 avril 2024, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente de chaque lot. Par mail du 12 novembre 2024, Mme le Maire a été destinataire d'une offre d'achat concernant l'acquisition du lot n°5. Le prix proposé est de 105 000 €.

Cette offre au prix a été acceptée et la promesse de vente est en cours de signature auprès de Me Matthieu KORCHEF, notaire à Vertou.

Au vu des éléments mentionnés, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer la promesse et acte de vente.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

▶ Vente 4 place de l'Eglise

Par mail du 2 octobre 2024, Mme le Maire a été destinataire d'une offre d'achat concernant le bien sis 4 place de l'Eglise. Le prix proposé dans cette offre d'achat était de 250 000 € frais d'agence inclus (238 000 € net vendeur). Cette offre a fait l'objet d'une contre-proposition de la commune au prix de 260 000 € frais d'agence inclus, soit 248 000 € net vendeur, à destination du potentiel acquéreur, acceptée le 11 octobre 2024. Ce prix de vente étant en cohérence avec l'estimation du Domaine réalisée en amont de la mise en vente de ce bien.

Lors des rencontres avec le futur acquéreur, les élus ont demandé des explications quant au découpage de la parcelle. Le projet de l'acquéreur prévoit en effet, un découpage de l'habitat en 4 lots. Ce projet nécessite un nouveau bornage, permettant ainsi d'attribuer un jardin privatif à 3 lots sur 4.

Afin d'avoir un éclairage supplémentaire concernant les servitudes diverses, une rencontre avec le cabinet Prisme a été organisée le 11/12/2024. Cette rencontre a permis d'arrêter les points suivants, avec l'acquéreur :

- Une superficie de 92 m², sera intégrée à la vente de la propriété et permettra ainsi de réaliser les stationnements nécessaires aux habitations prévues.

- Une servitude de passage sera mentionnée dans l'acte de vente. Une servitude de tréfonds pour tous réseaux sera constituée afin de permettre la réalisation du projet.

- Le raccordement des trois tabourets eaux usées supplémentaires sera à la charge de l'acquéreur.

- Il appartiendra à l'acquéreur de décaisser et empierrer la servitude de passage en continuité avec les travaux déjà effectués par la commune. Coût estimatif 10 000 € TTC pris en charge par l'acquéreur.

- L'acquéreur devra remettre en état le terrain de la servitude aménagée par la commune après les travaux liés aux réseaux.

Pour la commune, les prochaines étapes

Conseils Municipaux

seront les suivantes :

- Frais du nouveau bornage à la charge de la commune.

- Traitement mérule à finaliser lors des travaux de rénovation, à la charge de la commune

- Diagnostic énergétique à refaire, à la charge de la commune.

Au vu des éléments mentionnés, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à répondre favorablement aux demandes de l'acquéreur

- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents à la vente

Cette proposition est approuvée à la majorité des membres présents.

▶ Urbanisme et DIA

- 4 rue de la Sèvre parcelle B 659

- 8 rue des Charmettes parcelle B 1577

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

▶ Commissions communales

M. Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission Projets Finances :

▶ Salle de sports : éclairage opérationnel (rampe droite faite au complet et rampe gauche partiellement).

▶ Chauffage école : chaudière ok, mais non fiable à ce jour. Intervention récurrente des services techniques.

▶ Rénovation école : CAO : problème dans le dépouillement des offres. La publicité a été relancée.

▶ Schéma vélo : réunion le 16/12 avec GSMA. Décision prise de solliciter le vice-président en charge des transports du département pour faire valoir une nouvelle proposition et insister sur la nécessité d'un busage.

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations :

▶ Ressources humaines

- Absence pour maladie de Laurence Brosseau prolongée.

- Remplacée par Camille Quiban sur ses missions d'ATSEM, elle-même remplacée par 2 agents du SEMES sur les missions d'entretien des bâtiments et restauration scolaire.

▶ Exercices PPMS et Incendie

- Restaurant scolaire : réalisé le 6/12 avec succès, piloté par Joëlle Labat et Régine Poiran.

- Accueil périscolaire : prévu le 16/01/2025.

▶ Accueil périscolaire

- Relevé des fréquentations de l'APS ¼ d'h par ¼ d'h en cours, qui ne met pas en évidence le sureffectif rencontré depuis la rentrée.

- Projet mosaïque : les parents d'élèves ont décidé, suite à la vente des sapins, qu'une partie de la somme collectée sera reversée pour finaliser le projet.

▶ Passeport du civisme : semaine de la lutte contre le gâchis alimentaire : pesée des restes alimentaires durant 4 jours au restaurant scolaire. 36kg de légumes jetés et pesés, soit plus de 8kg par jour. Constat qui va permettre de commander en moindre quantité les légumes et sensibiliser davantage encore les enfants sur cette problématique.

▶ Aînés : le repas organisé par la municipalité le 23/11 a été très apprécié.

▶ Après-midi citoyenne « gourmandises de Noël » : les élues, en charge de son

organisation, sont satisfaites de cette opération et remercient les habitants qui se sont portés volontaires pour préparer les sablés et chocolats proposés lors du vin chaud offert par la municipalité le 13/12.

▶ Vie associative

- AG du club de tennis : le club se maintient financièrement grâce aux subventions

- AG du comité des fêtes le 29/11 : le planning des manifestations pour 2025 est en cours de finalisation.

- Fête de Noël organisé par les parents de l'école du Chat perché du 14/12. Moment familial et convivial.

M. Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement :

▶ Terrain de sport : étude de tonte automatique (2 robots). En attente d'un chiffrage précis.

▶ Verger communal : plantation d'une dizaine d'arbres.

▶ Points divers

Mme le Maire remercie toutes celles et ceux qui s'impliquent et se mobilisent pour les manifestations. Elle remercie également les membres non élus du CCAS qui œuvrent à chaque repas et sortie des Aînés notamment.

Mme le Maire remercie l'ensemble des élus et leurs commissions respectives pour la gestion des dossiers menée durant cette année 2024, ainsi que la directrice générale des services pour son engagement et sa disponibilité.



Nouveau Un poste informatique en libre service à la mairie

Disponible à l'accueil de la mairie
Un accès internet en libre-service
est à la disposition des habitants
de la commune.



Comité histoire Trace du passé

Merci à nos aînés qui ont su laisser une trace de leur œuvre : en témoigne cette plaque fixée sur la charpente de notre église, lors de sa pose le 18 juin 1895 ou plus vraisemblablement pour la fin des travaux de couverture. Pour mémoire, l'édifice ainsi protégé sera livré au culte le 15 septembre de cette même année.

Cette plaque, où figurent les noms des artisans locaux de cette réalisation, confirme l'existence des frères LEDIBERDER architectes (jamais cités comme tels dans les archives paroissiales : un doute levé). Telle cette démarche, n'oublions pas, à notre tour, de laisser des repères aux générations futures pour que perdure la Mémoire du temps présent.



Pour le comité histoire, Georges DABIN

Les Fiacrais autour du monde

Que ce soit pour leurs études, leur activité professionnelle ou pour la découverte touristique, les habitants de Saint Fiacre sur Maine parcourent le monde et affichent les couleurs de notre commune. Si vous partez à l'étranger et si vous désirez faire vivre cette rubrique, n'hésitez pas à contacter la Mairie qui vous remettra le drapeau de Saint-Fiacre.

La famille Dollet a effectué un périple de quelques mois avec leurs enfants dans différents pays. Ils avaient emporté avec eux le drapeau de Saint Fiacre qu'ils n'ont pas hésité à montrer à ceux qui les ont accueillis. C'est lors de leur halte au Pérou, que nous avons du mal à les reconnaître...



« Luis et Antonia ainsi que leurs 4 enfants nous ont accueillis à bras ouverts dans leur maison sur les bords du lac Titicaca au Pérou, dans le petit village de Llachon. Nous avons vécu leur quotidien avec tous leurs animaux, notamment les moutons et l'alpaga Paco que nous avons emmenés dans les pâturages. Coup de chance, une fête locale a eu lieu pendant notre passage et Antonia nous a habillés avec les vêtements traditionnels pour nous y rendre, immersion totale ! »

Transport à la demande

Depuis le 1^{er} juillet 2024, l'Agglo finance et déploie le Transport à la demande proposé par la Région. Une solution de déplacement qui s'adapte à vos besoins et à votre emploi du temps.

Infos > le-transport-a-la-demande



Les Roues d' secours

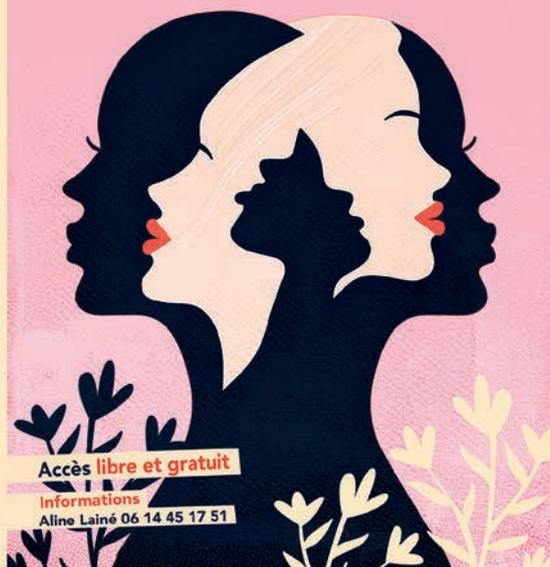
Association ayant pour objet de développer la mobilité solidaire sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine AggloH : un service de déplacements accompagnés pour des personnes en situation de difficulté financière et/ou d'isolement. Des Fiacrais sont disponibles pour vous.

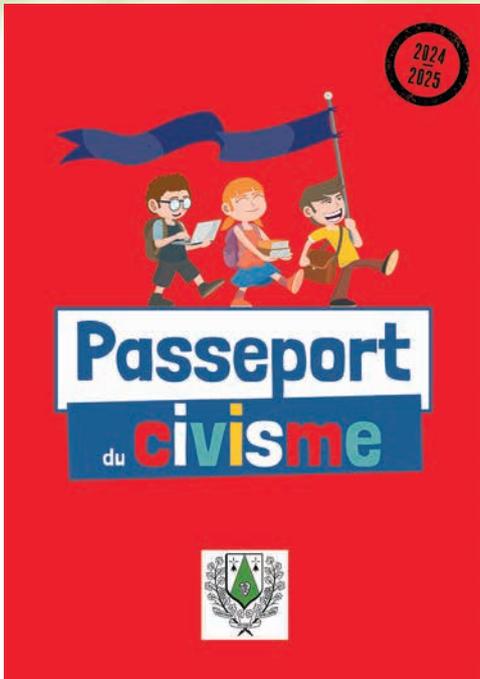
Pour connaître les formalités d'utilisation de ce service, pour devenir bénévole, contactez le 06 02 31 56 72.



ateliers du moi

Pour les femmes victimes de violences conjugales





▶ Passeport du civisme

« Être citoyen, c'est agir pour bien vivre ensemble ! »

Depuis la rentrée de septembre 2024, les élèves de CM2 de l'école du Chat perché s'engagent autour du passeport du civisme, avec à leurs côtés, les élues de la commune, et leur enseignante Lucie Cholet.

L'esprit de cette démarche est de mettre en avant les piliers du civisme auprès des enfants à savoir respect, tolérance et partage. Cet engagement s'organise autour de plusieurs thématiques : droits et devoirs du citoyen, découverte de

la mairie, devoir de mémoire, prendre soin des Aînés, connaître son territoire, agir pour l'environnement, savoir donner, se protéger et porter secours.

Des actions collectives et individuelles sont proposées aux enfants et animées tant par leur enseignante que par les élues et les responsables de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire. Les CM2 démontrent un véritable enthousiasme et s'engagent pleinement dans cette initiative communale.

Ainsi, depuis le début de l'année scolaire, les élèves de CM2 :

- › ont visité la mairie avec leurs enseignante et découvert ainsi le rôle des élus et des services municipaux,
- › accompagnés de leurs parents, ils ont participé à la cérémonie du souvenir du 11 novembre,
- › ont fabriqué dans le cadre des activités périscolaires les décors des tables du repas des Aînés,
- › certains ont écrit aux Aînés de la commune et ceux-ci leur ont répondu créant ainsi un lien intergénérationnel,
- › ont travaillé sur le gaspillage alimentaire notamment au sein de la restauration scolaire.

Après chaque étape, les élues apposent sur le passeport du civisme de chaque enfant un tampon officiel attestant ainsi de son engagement dans chacune des actions collectives ou individuelles proposées tout au long de l'année scolaire.

Cette démarche se clôturera en fin d'année par un goûter-bilan permettant ainsi aux enfants et à l'ensemble des parties prenantes de faire part de l'expérience menée dans le cadre du passeport du civisme.



11 novembre - Devoir de mémoire



Passeport du civisme : les CM2 s'engagent !



Découverte de la Mairie



**Tampon de la commune
Validation de l'action**



Prendre soins des Aînés



**Semaine contre
le gaspillage
alimentaire**



Pour connaître l'association sur le don du sang bénévole...





PARIS 2024



Notre journée aux jeux paralympiques !

Labellisée JO 2024 pour la cinquième année, notre école était présente aux jeux paralympiques le 2 septembre 2024, dans le cadre de « ma classe aux jeux ».

Les Classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont pu assister à une session de para tir à l'arc dans le décor incroyable des Invalides !

Retour sur une journée pas comme les autres !

Départ à 5h le matin de la rentrée ! Mes deux collègues, Lucie Cholet (CM1-CM2) et Céline Roche (CE2-CM1) accueillent leur nouvelle classe. Malgré une petite pointe d'appréhension, tout le monde est prêt, enfants, parents et enseignants pour cette longue journée ! Nous sommes 15 adultes et 47 enfants du CE2 au CM2.

Nous arrivons à 11h comme prévu, près du **Dôme des Invalides**. Le car peut se garer et rester sur place ; ouf !

Première étape, remonter tout l'espace des Invalides pour se renseigner sur l'entrée dans le site.

Deuxième étape : trouver des toilettes ! Il y en a juste à côté mais deux sont disponibles pour soixante-deux personnes, cela prend donc un peu de temps. C'est une opportunité pour découvrir le parcours du triathlon qui doit démarrer à 12h.

Nous poursuivons vers les **jardins du Trocadéro** et nous assistons finalement au **départ du triathlon**. Nous pouvons apercevoir les nageurs dans la Seine puis nous avons la surprise de voir passer les tandems du triathlon et notamment une équipe française. Nous poursuivons notre chemin sur les quais de Seine et faisons halte dans les jardins du Trocadéro pour le pique-nique.

Après cette petite pause revigorante, nous montons jusqu'à l'esplanade du palais de Chaillot pour la photo vers la **tour Eiffel**. Nous sommes en contre-jour, mais tant pis !

Puis passage sur le **pont de d'Iéna** où nous découvrons le compte à rebours des jeux sur les quais. Nous arrivons tout près de la tour Eiffel. C'est grand ! Les élèves ont des étoiles plein les yeux...

Nous filons vers le **dôme des Invalides** où nous réussissons à faire une petite visite rapide du **tombeau de Napoléon**.



Dôme des Invalides

Grand Palais



La Seine



Assemblée Nationale



Le tombeau de Napoléon





Thierry Joussaume
(archer paralympique)



Chris Hammer (para triathlon)



Il est l'heure de rejoindre l'espace paralympique de tir à l'arc. L'espace de compétition est incroyable avec vue sur le **grand palais** d'un côté et le dôme des Invalides de l'autre. Nous nous installons et pouvons assister aux 8^{èmes} de finale en mixte puis une partie des quarts de finale. Avant chaque volée de flèches, il faut faire le silence. On entend les flèches siffler puis les applaudissements et les encouragements retentissent.

18h, nous avons rendez-vous avec **Thierry Joussaume**, archer paralympique, qui nous attend à la sortie des tribunes. Les enfants sont ravis de le retrouver et lui posent des tas de questions. Nous prenons congé en félicitant toute l'équipe.

En sortant du site des Invalides, nous nous dirigeons vers le **Grand Palais en prenant le pont Alexandre III**. Les élèves saluent les passagers sur les péniches. On y voit même une Phryge géante sur le pont d'un bateau ! Nous arrivons sur les **Champs Elysées** et là c'est magique ! L'avenue est piétonne, nous découvrons l'**Arc de Triomphe**, l'**Obélisque de la Concorde** et la **vasque des Jeux Olympiques** tout au fond de l'avenue. Surprise supplémentaire, nous avons la chance de trouver **Chris Hammer**, médaillé d'or olympique de para triathlon qui a concouru le matin même. Il accepte de poser pour faire une photographie avec tous les enfants qui sont aux anges. Nous échangeons en anglais. Il leur montre sa médaille en OR !



Le pique-nique

Nous le laissons à ses fans et nous dirigeons vers l'**obélisque**. Nous nous arrêtons pour pique-niquer dans les **jardins des Champs Elysées**. Il fait bon, pas une goutte de pluie de la journée.

C'est une pause bien méritée.

Il est temps de retourner vers le car. Nous n'irons pas voir la vasque de plus près. Retour par le **pont de la Concorde**, passage aux toilettes sur le chemin. Les attentes sont encore l'occasion de belles rencontres. Cette fois-ci les enfants discutent avec un policier et posent des tas de questions, très impressionnés. Des vocations sont peut-être nées !

Heureusement, nous n'avons plus trop de marche à faire pour rejoindre le bus. Il est 20h30 quand nous arrivons à notre car qui n'a pas bougé. Nous sommes pile dans les temps. Francis, notre chauffeur nous attend. Nous avons parcouru 16 km à pied !

Nous arriverons à 2h du matin. Tout le monde est bien fatigué. **Les enfants étaient enthousiasmés toute la journée. Même si nous avons beaucoup marché, ils sont restés motivés. Nous avons une équipe de parents au « top » et ravis de participer à cette expérience.**

Le temps était également idéal !

Merci à Mme Becavin, IEN de circonscription REZE VERTOU et à toute son équipe ainsi qu'à Mme Gadais, Maire de Saint Fiacre et tout son conseil municipal pour leur soutien et leurs encouragements.

Nous sommes revenus avec des étoiles plein les yeux !





Ecole Publique *Chat perché*

(suite)



Remerciements

Amicale laïque et représentants de Parents d'Elèves au conseil d'école :

Nous tenons à souligner l'implication continue des parents d'élèves envers l'école de Saint-Fiacre et nous les en remercions chaleureusement.

Contacts >

Président Amicale Laïque :

Pierre LEMEUR - al.fiacre@gmail.com

Représentant des parents d'élèves :

Anne Sophie BEL - annsobel@free.fr

N'hésitez pas à les rejoindre !



Rythmes scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30-12h et 14h-16h30

La pause méridienne s'organise de la sorte :

> **Maternelles et CP** : Repas de 12h à 12h45 puis sieste pour les plus jeunes et temps libre ou APC (Aide Pédagogique Complémentaire) pour les autres.

> **CE1-CE2-CM1-CM2** : Temps libre (ou APC) puis repas à 13h.

Le matin, le **périscolaire** accueille les élèves dès 7h30. Le soir, il est ouvert de 16h30 à 18h45.

Projet d'école 2023-2027

Basé sur le projet académique, il se décline en quatre axes :

- > Les apprentissages et le suivi des élèves
- > Le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- > Les acteurs et le fonctionnement de l'école
- > L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Projets de classes, spectacles et conférences

Voici quelques projets qui sont menés cette année parmi d'autres à venir...

- > Participation aux « Incorruptibles », pour faire preuve d'esprit critique et voter pour un livre.
- > Projet ateliers théâtre de la maternelle au CE1
- > Projet musique de la classe de GS-CP au CM2
- > Sport : USEP pour 3 classes
- > Projet football à l'école
- > Projet hand à l'école
- > Projets sur l'environnement

La structure

L'école accueille 114 élèves pour cinq classes et possède :

- > une bibliothèque centre documentaire (BCD)
- > un équipement informatique et une liaison internet à haut débit.
- > un accueil périscolaire et une cantine attenants à ses locaux.

L'école bénéficie également d'un gymnase et d'une salle municipale pour diverses activités.

Personnel intervenant au sein de l'école

L'équipe enseignante :

- > Pré Petite, Petite, Moyenne section : Mme DEROCHE Morgane, enseignante titulaire chargée de la direction et Mme BECCAVIN Pauline qui assure le quart de décharge de direction.
- > Moyenne Section/Grande Section/CP : Mme VAN DEN ABEELE Nadège, enseignante titulaire.
- > CE1 : Mme FERRE Bénédicte, enseignante titulaire.
- > CE2/CM1 : Mme ROCHE Céline, enseignante titulaire.
- > CM1/CM2 : Mme CHOLET Lucie, enseignante titulaire.

Le personnel municipal :

- > Mme DUPUIS Michelle, ATSEM dans la classe des PS-MS.
- > Mme GOHAUD Laurence, ATSEM en classe de MS-GS-CP, remplacée actuellement par Mme QUIBAN Camille.
- > Mme TURPIN Manuela, responsable du périscolaire.
- > Mme BEGAUD Sandra, responsable du restaurant scolaire.

Election des Parents d'élèves au conseil d'école

La nouvelle équipe de parents élus comme représentants au Conseil d'école se compose comme suit :

- > **Représentants titulaires** : Mme BEL, Mme BARRIERE, Mme CHATELLIER, Mme JUHEL, Mme DAUCE.
- > **Représentants suppléants** : M. MATELOT, M. ROUSSEAU, Mme ROUFFIAC, Mme LEFEBVRE, Mme CAGLINI.

Conseils d'école : Il y en a trois dans l'année. On y traite de la vie de l'école. Les comptes rendus sont affichés sur le tableau à l'entrée de l'école et mis en ligne sur le site de la commune.



Inscriptions



Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2025 peuvent se faire dès maintenant, notamment pour les enfants nés en 2022 qui seront en petite section de maternelle. Les parents devront prendre contact avec la mairie ; la directrice de l'école ne procédera à une admission qu'après présentation d'un certificat délivré en mairie.

Contact > Mme DEROCHE Morgane (directrice) déchargée le vendredi.

02 40 54 81 67 - 06 08 09 59 55

École publique du Chat Perché - 18, rue du coteau 44690 Saint Fiacre sur Maine

Mail : ce.0440825h@ac-nantes.fr

▶ Chorale des Mariniers

Les Mariniers du Vignoble Nantais organise avec le groupe de musique traditionnel "Au Gré du Vent" un Fest-Deiz le 6 avril 2025, salle des Vignes à Saint Fiacre. Ce concert sera donné au profit de RETINA (recherche ophtalmologique).

Contact du groupe 06 08 56 18 38 - 06 82 89 91 12



▶ Comité des Fêtes

Chers habitants, chers amis,

Au nom du Comité des Fêtes, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué au succès des manifestations de l'année 2024. Grâce à votre engagement, votre enthousiasme et votre participation, nous avons pu vivre ensemble des moments inoubliables, rassembler notre communauté autour d'événements conviviaux.

L'année 2025 s'annonce déjà riche en événements et nous avons hâte de vous retrouver pour de nouvelles aventures. Dès le mois d'avril, nous vous invitons à participer à la Fiacraise et au concours de palets en juin...

Ces manifestations sont le fruit de votre implication et de l'esprit de solidarité qui caractérise notre village. Merci à tous les bénévoles, partenaires et participants pour leur soutien sans faille.

Ensemble faisons de 2025 une année fantastique.

Le Père Noël était de nouveau présent lors du marché de Noël



La soirée Cabaret du mois de septembre était éblouissante !



Le CDF partenaire du Musca'day Trail

▶ Don du sang

Nous avons accueilli 365 donneurs sur l'année 2024, légèrement plus qu'en 2023 avec 358, dont 22 nouveaux (contre 42 nouveaux en 2023). Les 2 collectes fiacraises ont été exceptionnellement basses, compensées par deux collectes très intenses à la Haye-Fouassière.

Notre objectif constant est de veiller à bien accueillir les donneurs lors des collectes, primo-donneurs ou fidèles, pour qu'ils puissent revenir et répondre ainsi aux besoins croissants de poches de sang pour guérir les malades et rendre au pays son indépendance dans la fabrication de plasma destiné aux médicaments.

Les membres de notre association s'investissent bénévolement pour veiller au bon déroulement des collectes en tenant compte :

- des disponibilités des donneurs (qui ont pris RDV sur le site ou qui viennent spontanément),
- des prévisions et organisation de l'équipe médicale de l'EFS,
- de la gestion des salles mises à la disposition des collectes (température ambiante, gestion du matériel).

Nous conseillons de prendre RDV, ce qui peut permettre de vérifier l'aptitude au don : <https://dondesang.efs.sante.fr> (à partir d'environ 10 à 15 jours avant).

Les prochaines collectes se dérouleront :

Mercredi 2 avril, de 16h à 19h30, espace Sèrvia, à la Haye-Fouassière
Mercredi 28 mai, de 16h à 19h30, espace Sèrvia, à la Haye-Fouassière.

Dans une démarche éco-responsable, merci de venir avec votre gourde en collecte. Nous essayons en effet de faire diminuer la consommation de petites bouteilles d'eau en plastique. Nous pourrions remplir votre gourde si besoin.

Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans le jour de la collecte, être en bonne santé et peser au moins 50 kg. Ne jamais venir à jeun, se munir d'une pièce d'identité.

Contacts sur la commune

▶ Fabienne Gadais-Foucher, Présidente :
06 73 34 07 23 - fagi.foucher@gmail.com

▶ Anne-Marie Deloumeau, Trésorière : 06 23 56 06 21.



▶ Fia Création

Depuis la rentrée, c'est avec beaucoup de plaisir que les 8 adhérentes de l'association Fia'Création se retrouvent chaque mardi soir en partageant des techniques de loisirs créatifs et surtout de bons moments.

Ces rencontres permettent de découvrir le zentangle, la couture, la poterie, l'art floral, l'art du fil, la peinture, la sculpture sur terre... En cette fin d'année, le chocolat était à l'honneur par la réalisation de belles gourmandises à déguster et offrir dans de jolies boîtes créées à base de papier (scrapbooking).

Les compétences de chacune sont partagées et des professionnels interviennent régulièrement pour guider sur de nouvelles techniques.

Nous profitons de cette publication pour vous souhaiter une très belle année 2025 créative, pleine de partage et de bonheur.





▶ Les Aînés du Vignoble

Notre association (165 adhérents) continue ses activités.

Activités permanentes

- ▶ **Jeux de société** à Maisdon 1^{er} et 3^e jeudi du mois et à Monnières 2^e et 4^e jeudi du mois.
- ▶ **Danse** : de mi-septembre à mi-mai avec nos partenaires «Vive la vie», le mardi 9h30-11h30 au complexe du Moulin des Landes à La Haye-Fouassière.

Notre programme pour le premier semestre 2025 :

- ▶ **Assemblée générale**
- ▶ **Visite de musées**
- ▶ **Concours de belote**
- ▶ **Voyage à la journée** (croisière sur la Loire)
- ▶ **Après-midi convivial** (animation musicale)
- ▶ **Rendez-vous au cinéma** Le Connétable à Clisson
- ▶ **Séjour d'une semaine** à Balaruc les Bains (aide ANCV- prix intéressant)

Il est important d'assurer la relève et nos jeunes retraités sont les bienvenus pour un relais entre générations qui nous permettra de continuer notre action, la développer et éventuellement créer de nouvelles activités.

Contacts ▶ Monique Alliaume : 02 40 54 85 07
Béatrice Couronné : 02 40 54 80 14



▶ Les Muscadines

Les Muscadines dans les vignes

Comme chaque année, les choristes se retrouvent dans les vignes pour le taillage. Depuis deux ans, cela se passe à Maisdon sur Sèvre sur le domaine de la Grenaudière où Mathilde et Stéphane nous accueillent.

Notre concert annuel se déroulera le dimanche 16 mars 2025 à la salle des Vignes de Saint Fiacre, sous la direction de Manon Février cheffe de chœur. La deuxième partie sera assurée par le groupe "Les Papys Exode" qui nous feront chanter et revivre les années 70.

Contact : Philippe Le Bris - plebris44@gmail.com

▶ Les Amis de Saint-Fiacre

Restauration du moulin de la Bouchinière

Les travaux au moulin se sont bien poursuivis en 2024, beaucoup moins visibles que la restauration extérieure de la tour du moulin en 2023, c'est à l'intérieur que nous avons principalement travaillé.

La remise en état du mur en pierre au premier étage ainsi que de nombreuses reprises au niveau des emplacements des anciennes poutres, entre autres, ont demandé de nombreuses matinées-chantier de mai à décembre ; nous profitons de cet article pour nous excuser de ne pas avoir sollicité davantage les Fiacrais et Fiacraises qui auraient aimé participer à ce type de travaux. L'espace à l'intérieur du moulin étant relativement réduit, seule une équipe de 3-4 personnes maximum pouvait intervenir sur les murs de façon sécurisée.

Nous nous rattraperons en 2025 en faisant appel, à ceux ou celles qui le souhaitent, à venir nous aider à enduire les murs intérieurs, maintenant restaurés, au printemps/début d'été !

Des aménagements extérieurs ont également été effectués notamment la pose d'une clôture en bordure de la D59 dans des conditions météorologiques très compliquées au mois d'avril, la création d'un massif végétalisé à l'entrée du site (délimité par des « pierres » qui sont les anciennes meules du moulin), reprise de l'espace vert autour du moulin, et quelques plantations d'arbustes.

En 2025, les grosses étapes envisagées sont :

- le gros-œuvre de la salle associative,
- le lancement de la confection du chapeau en bois du moulin. Celui-ci nécessitera au minimum un an de travail en atelier spécialisé pour un montant de 150 000 €.

Ces deux étapes seront conditionnées par les moyens financiers dont disposera l'association l'année prochaine et les années suivantes bien évidemment. Pour cela, nous avons toujours besoin de votre soutien au projet, soit en continuant à participer et faire connaître notre opération « Un bardeau pour Un moulin » ou en faisant tout simplement un don à l'association qui sera déductible à 66% de vos impôts (et 60% pour une entreprise !).

Nous vous donnons également rdv pour la deuxième édition « Des dictées du moulin » qui aura lieu le dimanche 26 janvier 2025 après-midi à la salle des vignes de Saint-Fiacre.

Tous les membres de l'association vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !!!

Les Dictées du Moulin
2^{ème} édition !!! Saint-Fiacre sur Maine
Salle des Vignes

14h-18h
-
Participation :
6€/adulte
-
4€/enfant

Dimanche 26 janvier 2025

Un lot aux trois premiers de chaque catégorie !!!
Concours de dictées ouvert aux personnes malvoyantes, en écriture braille.





Tennis

Votre club de tennis vous souhaite une très belle année 2025 !!

Une belle année s'annonce pour les passionnés de tennis avec les inaugurations récentes, de deux nouveaux courts extérieurs « flambant neufs » à Château Thébaud et à La Haye Fouassière. Courts attendus depuis longtemps et venant compenser un manque, les membres du Tennis Club Sèvre et Maine vont pouvoir accéder maintenant à la pratique de leur sport dans des conditions optimums ! Merci aux deux mairies d'avoir investi dans ces équipements municipaux.

Le club continue à progresser avec une vingtaine d'adhérents supplémentaires, répartie équitablement entre les trois communes de notre entente, comprenant également Saint-Fiacre.

Nous battons cette année notre record d'adhérents inscrits à l'école de tennis ce qui nous a obligé à ouvrir de nouveaux créneaux le mercredi et le samedi à Saint-Fiacre, encadrés par nos deux enseignants diplômés, Véronique et Tristan.

Certains adhérents choisissent quant à eux de s'inscrire simplement en « loisir » pour bénéficier des créneaux hebdomadaires dédiés, dans une des 4 salles omnisports proposées.

Enfin pour ceux qui ont le goût de la compétition, ils peuvent trouver leur bonheur dans une des 6 équipes engagées dans les différents championnats. Grande nouveauté cette année, l'inscription d'une équipe mixte, qui permet ainsi à des adhérentes de pouvoir également jouer en championnat.

Il y en a pour tous les niveaux et tous les âges !

Envie de plus de renseignements ?

N'hésitez pas à nous contacter

- > www.tc-sevreetmaine.fr
- > tcscommunication@gmail.com



Basket

Le Basket Sud Loire vous souhaite une excellente année 2025.

Et dès maintenant notez dans vos agendas !

La prochaine Nuit du Basket 2025 : le samedi 14 juin 2025.

Ce sera une journée et une soirée exceptionnelle de convivialité, de sport et de partage pour tous les passionnés de basket et leurs familles.

Venez nombreux participer, encourager les équipes, et vivre cette nuit sportive unique dans le Vignoble.

N'oubliez pas que tout au long de l'année, de nombreuses équipes jeunes disputent leurs matchs dans votre salle.

Venez les encourager lors de leurs matchs et leur offrir votre soutien, ils en ont besoin pour continuer à progresser !

LA NUIT DU BASKET 31ème

Le 14 Juin 2025

Tournoi 3x3

Bar et restauration sur place

La Haye Fouassière
complexe du Moulin des Landés

Plus d'informations : animations.bsl@small.cbm

<http://basket.sudloire.fr>

Wilson EX3
FIBA 3x3 OFFICIAL BALL



ENGAGEZ-VOUS, DEVEZ BENEVOLE !

Les associations fiacraises et intercommunales recherchent des personnes prêtes à s'impliquer et donner de leur temps pour les aider dans leurs actions.

Pour découvrir les associations et les rejoindre, prenez contact avec elles.

Toutes leurs coordonnées sont sur le site de la commune.

▶ Infos pratiques

POUR ÊTRE INFORMÉ ET AU PLUS PRÈCHE DE L'ACTUALITÉ :

- ▶ Consultez le site de la commune : www.saint-fiacre-sur-maine.fr
- ▶ Abonnez-vous à l'application **IntraMuros** (téléchargez l'application gratuite sur Google Play).

NUMÉROS D'URGENCE ET SERVICES DE GARDE

- ▶ SAMU/Médecins : **15** ou **112**
- ▶ Gendarmerie : **17** ou **112**
- ▶ Sapeurs-Pompiers : **18**
- ▶ Pharmacies : l'affichage dans les pharmacies mentionne le pharmacien de garde jusqu'à 21h. Pour la garde de nuit et du week-end, contacter 32 37.
- ▶ **ADOPS 44** : « médecin mobile » intervenant sur place et à domicile de 20h à 8h, 365 jours/an. Contacter le Centre 15 : **15**

ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITES Clisson - Aigrefeuille-sur-Maine

Un contact unique pour les 2 lieux d'accueil : 02 40 54 02 12 - eds.clisson-aigrefeuille@loire-atlantique.fr
Deux lieux d'accueil (à partir du 26 février 2025) :
▶ A Clisson, 1 rue François II - Du lundi au vendredi (sauf le mardi après-midi) : 9h-12h15 et 14h-17h15.
▶ A Aigrefeuille, 4 rue Lavoisier - Les lundis et jeudis : 9h-12h15 et 14h-17h15.

ACCUEIL MÉDICO-SOCIAL ▶ 02 40 54 02 12
<https://famille.clissonsevremaine.fr/equipements/annuaire/accueil-medico-social-permanence-la-haye-fouassiere>

Perm. à la Maison de l'Enfance - 6 rue du Chanoine Dubois
Médecin et puéricultrice : consultations pour les enfants de 0 à 6 ans, sur RDV, 1 fois/mois le jeudi matin et 1 fois/mois le lundi après-midi.
Assistante de service social les jeudis matins sur RDV

BANQUE HUMANITAIRE ▶ 02 40 80 90 61
Rue Saint Michel, Chapelle Saint Michel - 44330 Le Pallet

CROIX ROUGE ▶ 02 40 36 22 74
5 rue de la Bourie - 44330 Vallet



Cet emplacement vous est offert par les notaires de France

▶ Etat Civil 2024

Bienvenue à ...

- 19 février ▶ Romane LEHY
- 3 juin ▶ Albane JULIENNE
- 3 juin ▶ Louis LANHOUE
- 26 juin ▶ Rosie RABIN
- 6 juillet ▶ Maïa BOROT
- 4 août ▶ Ayla TALON DURAND
- 22 août ▶ Jade LARDIERE
- 31 août ▶ Loan GAUTIER
- 2 septembre ▶ Arthur PANTOJA LOPES
- 13 septembre ▶ Vic LE PERSON

Ils se sont dit oui ...

- 20 août ▶ Aude INGRID PRISO & Frédéric LAUNAY
- 5 octobre ▶ Karine DIXNEUF & Anthony BRIN
- 23 nov. ▶ Manon LEROUX & Jean-Baptiste BRENELIÈRE



Ils nous ont quittés ...

- 21 janvier ▶ Louissette BERTIN
- 22 mai ▶ Françoise PACREAU
- 31 mai ▶ Georgette BOSSARD
- 10 juillet ▶ Anne COUPRIE
- 16 août ▶ Michelle KACZOROWSKI
- 19 octobre ▶ Joseph RIGAUD
- 31 octobre ▶ Yvette POULIQUEN
- 6 novembre ▶ Michèle DABIN

▶ Agenda des manifestations 1^{er} semestre 2025

Agenda établi en fonction des dates communiquées par les associations et du planning de réservations de la salle des Vignes (sous réserve de modifications). Pour tout complément d'informations, consultez le site internet de la commune www.saint-fiacre-sur-maine.fr

Abonnez-vous gratuitement à l'application **IntraMuros** sur Google Play

2 février

VIDE-GRENIERS

Le Comité des Fêtes - Salle des Vignes

8 mars

CONCOURS DES VINS

CDF, bénévoles, les viticulteurs et la municipalité
Salle des Vignes à 18h30

12 mars

TAILLE DE LA VIGNE COMMUNALE

par les retraités de la commune
RDV à 9h au bas de la salle des Vignes

15 mars

MATINÉE CITOYENNE

8^{ème} édition - La municipalité
Salle des Vignes

SORTIE DES AÎNÉS

Revue Bonne Garde

16 mars

CHORALE DES MUSCADINES

Concert annuel - Salle des Vignes, 15h

21 mars

CHORALE DE L'ÉCOLE DE CHAT PERCHÉ

Salle des Vignes à 20h

29 mars

REPAS ANNUEL DES CHASSEURS

Asso. Saint Hubert de Saint Fiacre
Salle des Vignes

2 avril

COLLECTE DE SANG

Asso. pour le Don du Sang Bénévole
Salle Sèvria de 16h à 19h30

4 avril

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « LES AMIS DE ST FIACRE »

Salle des Vignes à 19h

5 et 6 avril

LA FIACRAISE

4^{ème} édition - Le Comité des Fêtes
Complexe sportif Paul Bouchaud

6 avril

CONCERT ANNUEL

Les Mariniers du Vignoble nantais au profit de l'association RETINA
Salle des Vignes à 15h

8 avril

RÉGION PAYS DE LA LOIRE TOUR

3^{ème} Édition

30 avril

SOIRÉE ANNUELLE DU FCCV

Ouverte aux joueurs, parents, supporters et partenaires.
Salle des Vignes

28 mai

COLLECTE DE SANG

Asso. pour le Don du Sang Bénévole
Salle Sèvria de 16h à 19h30

29 mai

COMITÉ DE JUMELAGE

Verre de l'amitié avec Echichens
Salle des Vignes, Hall

4 juin

APRÈS-MIDI JEUX & GÔTER DES AÎNÉS

La municipalité - Salle des Vignes

7 juin

CONCOURS DE PALETS

Comité des Fêtes - Pré du pont

14 juin

FÊTE DU PRÉ DU PONT

Enseignants et Amicale laïque
Pré du pont

LA NUIT DU BASKET

Basket Sud Loire
Moulin des Landes - La Haie Fouassière



▶ 23 NOVEMBRE 2024 Repas des Aînés



Comme chaque année, les élus ont fait leur show. Un haka autour des JO



L'équipe du restaurant le Fiacre et sa brigade d'un jour



▶ 23 NOVEMBRE 2024 Mise en place des sapins sur le parvis de l'Eglise



▶ 11 DÉCEMBRE 2024 Après-midi citoyenne « Atelier gourmandises de Noël »

8 pâtisseries étaient présentes pour confectionner les délicieuses gourmandises offertes lors du vin chaud proposé par la municipalité



Les membres du CCAS ont préparé et décoré la salle



▶ 13 DÉCEMBRE 2024 4^{ème} édition du vin chaud

Ce moment de convivialité est devenu un RDV incontournable pour nombre de Fiacraises et Fiacrais



❄️ ❄️ ❄️ ▶ 13 DÉCEMBRE 2024 ❄️ ❄️ ❄️

Les enfants de l'école du Chat perché et le personnel municipal des services périscolaires nous ont souhaité un « Joyeux Noël »

Accueil périscolaire



Restaurant scolaire





NPC ENERGIES

Plomberie, chauffage
et énergies dans l'ouest

AGRÉÉ :



npcenergies.fr - ST FIACRE/MAINE - 06 99 15 02 99

Hélène ROUILLON & Roman ROUSSEAU

Agents associés **Allianz**

ASSURANCES

Auto - Habitation - Entreprises - Professionnels

PLACEMENTS

Épargne - Santé - Retraite

40 bis, rue Henri Delahaye - 44120 VERTOU - Tél. : 02 40 34 43 66
ORIAS : 20003128

IMMODIDAKT.fr
réussir sa vente en PAP

Nouveau concept !

Vendre son bien de particulier à particulier
Accompagné par une pro de A à Z pour **1%** !

Magali WENTZY : 06 77 04 45 80

www.immodidakt.fr

SÈVRE
Automobiles



3 MARQUES - 5 AGENCES
1 CENTRE OCCASIONS
70 PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE



NOUVEAU
Centre occasions - VERTOU

www.sevre-automobiles.fr

ST FIACRE SUR MAINE | LA HAYE FOUASSIÈRE | VERTOU | HAUTE GOULAINÉ

NOUVEAUTE
ENTRETIEN DE JARDIN

ANTOINE ELAGAGE
ELAGAGE ET PAYSAGE
à vertou et son vignoble



SJ
SERVICES à
La personne

50%
DE RÉDUCTION
OU CRÉDIT D'IMPÔTS

Taille et soins des arbres - abattage et démontage
rognage/dessouchage
Intervention toutes hauteurs et accès difficiles

06 31 35 35 22 - antoine.elagage@gmail.com



ATLANTIC DEBOUCHAGE

02 40 58 06 62
06 58 65 90 10

DÉBOUCHAGE CANALISATIONS, WC, SALLE D'EAU, CUISINE...
CURAGE ET NETTOYAGE DES RÉSEAUX EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES
INSPECTION VIDÉO DES CANALISATIONS
DIAGNOSTIC ET ENTRETIEN
NETTOYAGE ET POMPAGE POSTE DE RELEVAGE, REGARDS, CANIVEAUX...
DÉGAZAGE DE CUVE À FUEL

atlanticdebouchage@outlook.fr 44690 CHÂTEAU-THÉBAUD

iad



Adrien PHILIPPEAU

06 60 02 94 08

adrien.philippeau@iadfrance.fr



iadfrance.fr

Votre conseiller* immobilier sur St Fiacre sur Maine et ses alentours



Proche de vous à la Haye Fouassière



PLANITY

Rendez-vous en ligne

COIFFEUR MIXTE

Mardi au vendredi : 9h-19h
Samedi : 8h30-16h

02 40 54 84 86

LA HAYE FOUASSIÈRE

mechameches.fr



Aux 4 Saisons Artisan Fleuriste

Toutes créations florales

Livraison à domicile

Règlement par



9 bis, rue de la Sèvre
LA HAYE FOUASSIÈRE

Tél. 02 40 54 81 99

Prise de commande par



OPTIQUE DU VIGNOBLE
2 rue de la Gare
La Haye Fouassière

02 40 92 06 34

Épargne,
Crédits,
Assurances,
Téléphonie,
Protection
du domicile

Pour tous vos projets, contactez-nous

Crédit Mutuel Vertou | 02 51 88 67 63

3617300@creditmutuel.fr

7 place du Beau Verger 44120 Vertou

Crédit Mutuel La Haye Fouassière | 02 51 75 74 53

3617301@creditmutuel.fr

9 rue du Bois Geffray 44690 La Haye Fouassière

Crédit Mutuel



Aubron-Méchineau

Route de Vertou 44190 GORGES

Tél. 02 40 54 78 78

Votre équipe de Vertou vous accueille dans votre agence de proximité.
Habitants de Saint Fiacre, venez profiter gratuitement
d'un bilan personnalisé d'assurances.

Nous sommes là pour vos projets
d'Épargne, retraite, et
nos solutions de financements.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

0 223
223 223
Coût d'un appel
local ou gratuit selon
votre abonnement

115 route de la Gare
44120 VERTOU
Tél. 02 40 03 00 50

**SUR LE TERRAIN, ET À VOS CÔTÉS, C'EST LÀ
QUE NOUS ASSURONS LA VRAIE VIE !**

groupama.fr



Gadais
Père et Fils

EARL Gadais Père & Fils

1 La Croix de la Brosse - Saint Fiacre sur Maine

Tél : 02 40 54 81 23 - 06 09 79 79 13

contact@domainegadais.com

www.domainegadais.com